



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève, le 17 juin 2025

La FER salue la décision du Conseil national de faire primer les Conventions collectives de travail étendues sur les salaires cantonaux minimaux

- Cette décision valorise le partenariat social, qui est un élément clé du modèle économique et social suisse.
- Ce modèle participe à la confiance des citoyens dans l'ouverture de la Suisse, essentielle au bon fonctionnement de notre économie. Il prend une dimension particulière dans le contexte actuel, en lien avec la consolidation de la voie bilatérale.

Le partenariat social, un modèle économique essentiel

La FER accorde une importance particulière au dialogue social. Elle se réjouit donc de la décision du Conseil national de faire primer les Conventions collectives de travail (CCT) étendues sur les salaires cantonaux minimaux. Pour le secrétaire général de la FER Arnaud Bürgin, *«la négociation entre partenaires sociaux est l'une des clés du succès suisse. Elle permet d'avoir des conditions de travail parmi les plus généreuses au monde et constitue un rempart reconnu contre le chômage. Nous n'avons aucun intérêt à l'affaiblir»*.

«Le partenariat social prend une importance particulière dans un contexte d'ouverture, qui est essentielle pour notre pays. Il est central dans la gestion du marché du travail et permet de développer des outils de contrôle efficaces et adaptés pour lutter contre les abus, préjudiciables aux entreprises comme aux salariés», explique Ivan Slatkine, président de la FER. L'autorégulation qu'il induit est un élément indissociable de l'ouverture et de la flexibilité du marché du travail suisse. Il doit donc être renforcé.

Le vote de ce jour constitue donc une bonne nouvelle. Le projet doit encore être approuvé par le Conseil des Etats et une votation populaire aura sans doute lieu. Cela permettra à la population, notamment dans les cantons qui ont adopté un salaire minimum sans soumettre la proposition au vote, de se prononcer sur le modèle qu'elle privilégie: l'autorégulation par les acteurs du terrain ou un contrôle uniforme et étatique des salaires.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-ge.ch

Arnaud Bürgin, secrétaire général – 079 910 98 45 – arnaud.burgin@fer-ge.ch

Véronique Kämpfen, directrice communication – 079 641 98 91 – veronique.kampfen@fer-ge.ch



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.